Bulletin de Santé du Végétal
HORTICULTURE ET PEPINIERE EN NORMANDIE

N°3 – 24 avril 2025

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL

FREDON NORMANDIE

Retrouvez gratuitement le BSV HORTICULTURE ET PEPINIERE sur le site de **FREDON Normandie**

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Liberté Égalité Fraternité

Retrouvez gratuitement les BSV sur le site de **DRAAF Normandie**

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES OBSERVATIONS PONCTUELLES REALISEES DEPUIS 15 JOURS

	Production				Distribution / Vente	
	Pépinière		Horticulture		Produits finis	
Secteur géographique	Département 14 - 50 - 61	Département 27 - 76	Département 14 - 50 - 61	Département 27 - 76	Département 14 - 50 - 61	Département 27 - 76
Nb d'observations	2	/	1	10	3	1

1 observation = 1 établissement à une date donnée

POINT METEOROLOGIQUE

Cumul de pluie en mm du 1er au 20 avril 2024 : Source METEO CONSULT © LA CHAINE METEO

Le temps était plus contrasté ces 15 derniers jours mais globalement il reste sec et doux. Les précipitations sont variables et faibles sur la région pour la période. De nouvelles précipitations sont attendues en cette fin de semaine qui devraient laisser place à nouveau à un temps sec et doux en fin de week-end. Les auxiliaires se font encore discrets notamment dans les foyers de pucerons.

REJOIGNEZ LE RESEAU D'OBSERVATEURS BSV HORTICULTURE ET PEPINIERE EN NORMANDIE

Le contenu des Bulletins de santé du végétal (BSV) est basé sur les informations issues d'un réseau d'observateurs. La fiabilité du BSV est d'autant plus grande que le nombre d'observations est important.
Rejoignez le réseau et participez à l'enrichissement des BSV en apprenant à mieux observer vos cultures ou vos plantes finies !

Inscrivez-vous auprès de l'animateur :
damien.loisel@fredon-normandie.fr

Identifiez les cibles de produits de biocontrôles grâce à ce logo B

Identifiez les résistances de bioagresseurs à des produits phytopharmaceutiques (PPP) R

SOMMAIRE

Horticulture 3
Les ravageurs 3
Cicadelles 3
Pucerons 3
Thrips 4
Suivi CULTURE GERANIUM 4
Pépinière 5
ORNEMENTALE 5
Les ravageurs 5
Cicadelles 5
Pucerons 6
Les maladies 6
Bactéries à *Pseudomonas* 6
FRUITIERE 7
Acariens 7
Pucerons 7
Suivi CULTURE AGRUMES 8
AUXILIAIRES 9
BASE ABAA Auxiliaires 9
LIENS UTILES 9
NOTES BIODIVERSITE 10
Les notes nationales biodiversité 10
FOCUS DECLARATION ANNUELLE D'ACTIVITE (DAA) 11
A REALISER AVANT LE 30 AVRIL

Les ravageurs

Cicadelles

2 établissements concernés

Sous abris, la présence de cicadelles a été relevée sur des séries d'aromatiques particulièrement sensibles notamment aux cicadelles du genre *Eupteryx* sp.

Des produits de biocontrôle existent, cf. liste actualisée des produits de biocontrôle.
Contactez votre conseiller

Pucerons

11 établissements concernés

Sous abris, les attaques sont nombreuses.

De faibles attaques ont été constatées sur alstroemère (1 établissement), anthémis (1 établissement), astilbe (1 établissement), bacopa (1 établissement), bidens (1 établissement), centaurée (1 établissement), dahlia (3 établissements), fuchsia (2 établissements), gaura (3 établissements), gazania (1 établissement), géranium (cf. suivi de culture), lys (1 établissement), œillet (1 établissement), sauge (1 établissement) et verveine (1 établissement)

Des attaques modérées à fortes ont été observées sur œillet (1 établissement), sauge (3 établissements) et muflier (1 établissement) avec des dégâts faibles à modérés.

Il s'agit bien souvent d'*Aulacorthum solani.* Sur alstroemère, le Puceron du tubercule de la pomme de terre, *Rhopalosiphoninus latysiphon* a été identifié avec notamment ses cornicules noires, brillantes et très fortement bombées dans leur partie centrale.

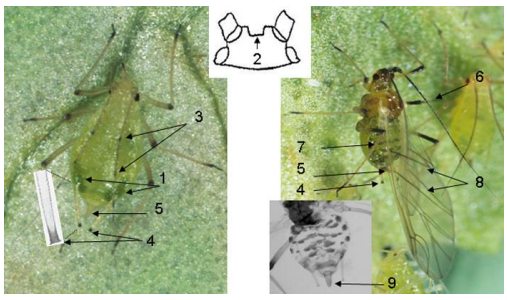

Aulacorthum solani
© Encyclop'Aphid

Rhopalosiphoninus latysiphon
ASTREDHOR SM

Risque élevé

Evolution à suivre : surveillez les cultures, les conditions sous-abris sont favorables à leur développement. Observez également la présence et l'action de la faune auxiliaire.

Pour les identifications de pucerons, pensez à : https://encyclopedie-pucerons.hub.inrae.fr/fiche-especes/pucerons

Des produits de biocontrôle existent, cf. liste actualisée des produits de biocontrôle.
Contactez votre conseiller.

Thrips

4 établissements concernés

Sous abris, de faibles attaques de thrips ont été observées avec tout au plus quelques traces de piqûres sur le feuillage. Les cultures concernées sont : alysse (1 établissement), arum (1 établissement), euphorbe (1 établissement), hibiscus (1 établissement) et verveine (1 établissement).

Adulte de thrips
(Taille réelle 0,8mm à 1,2mm)

Larve de thrips
(Taille réelle 0,6mm à 0,8mm)

De fortes attaques sur lavande (1 établissement) et géranium lierre-simple (cf. suivi de culture) ont également été constatées.

À surveiller !

Evolution à suivre : à surveiller particulièrement sous abris. La température est le facteur essentiel jouant sur le développement du thrips : plus la température est élevée, plus le cycle est rapide.

Des produits de biocontrôle existent, cf. liste actualisée des produits de biocontrôle.
Contactez votre conseiller

SUIVI CULTURE GERANIUM

Tableau synthétique du suivi sanitaire (4 établissements)

Ravageurs	
Acariens	
Aleurodes	
Chenilles	
Pucerons	Présence de quelques faibles attaques dans les 4 établissements avec 3 à 10% des plantes touchées. *Aulacorthum solani* est souvent identifié. En termes de dégâts, on observe tout au plus quelques crispations du feuillage. Pas d'auxiliaires observés.
Thrips	Dans un seul établissement sur géranium lierre-simple, de nombreuses piqûres de thrips ont été relevées avec une prédominance sur certaines couleurs (Lilas et rose notamment).
Autre	

Pucerons sur *Pelargonium*
Campus Métiers Nature de Coutances

Maladies	
Botrytis	
Rouille brune	
Pythium	

Xanthomonas	
Autre	

	Pas d'attaque		Attaques faibles		Fortes attaques

Des produits de biocontrôle existent, cf. liste actualisée des produits de biocontrôle. Contactez votre conseiller.

PEPINIERE

ORNEMENTALE

Les ravageurs

Cicadelles

1 établissement concerné

A l'extérieur, les premiers « crachats de coucou » ont été aperçus sur rosier et spirée. Ces amas spumeux cachent en réalité une larve d'aphrophore, *Philaenus spumarius*, également appelé Cercope des près ou Aphrophore écumeuse.

« Crachat de coucou » sur *Spiraea thunbergii*

Larve de *Philaenus spumarius* débarrassée de son amas spumeux à la loupe binoculaire

Pas de risque

Evolution à suivre : ces amas sont inesthétiques mais n'ont pas d'incidence pour les plantes. Cependant, l'aphrophore écumeuse comme tous les insectes piqueurs-suceurs peut être vectrice de virus ou de bactériose. Cet insecte est aujourd'hui connu pour être le principal vecteur de la bactérie *Xylella fastidiosa*, Organisme de Quarantaine Prioritaire. La Normandie étant indemne de cet OQP, il n'y a pas de suivi particulier à avoir sur cet insecte.

Pucerons

6 établissements concernés

Sous abris, de faibles attaques ont été observées sur hortensia (1 établissement), perovskia (1 établissement) et rosier (3 établissements dont 2 identifications de *Macrosiphum rosae*).

Pour les identifications de pucerons, pensez à : https://encyclopedie-pucerons.hub.inrae.fr/fiche-especes/pucerons

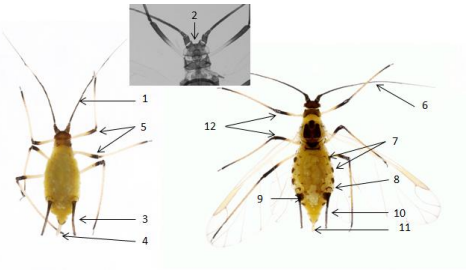

Macrosiphum rosae
© Encyclop'Aphid

4 attaques modérées à fortes ont également été constatées sur arbre aux papillons (1 établissement), millepertuis des fleuristes (1 établissement), sureau noir (1 établissement) et symphorine (1 établissement).

Risque élevé

Evolution à suivre : surveillez les cultures, les conditions sous-abris sont favorables à leur développement. Observez également la présence et l'action de la faune auxiliaire.

Des produits de biocontrôle existent, cf. liste actualisée des produits de biocontrôle. Contactez votre conseiller.

Les maladies

Bactéries à *Pseudomonas*

1 établissement concerné

Pseudomonas savastanoï pv. Nerii, cette maladie bactérienne a été observée dans 1 point de vente. Elle provoque l'apparition de galles sur rameaux, fleurs, pétioles et nervures des feuilles sur laurier rose. En cas de fortes attaques, elle peut provoquer le dépérissement des arbustes atteints. La bactérie pénètre dans une plante à la faveur de blessures naturelles ou artificielles. Une fois dans la plante, elle produit une enzyme qui dégrade les parois cellulaires. Les cellules adjacentes réagissent par hypertrophie ce qui cause les galles.

Pseudomonas savastanoï pv.Nerii

À surveiller !

Evolution à suivre : la météo de ce printemps est moins favorable que l'année dernière. A suivre.

Méthode de lutte et prophylaxie :

- Achetez des plants sains !
- N'arrosez pas par aspersion.
- Désinfectez les outils de taille et éliminez les parties malades.

FRUITIERE

Acariens

1 établissement concerné

La présence du phytopte du poirier, un acarien, a été observée.

À surveiller !

Evolution à suivre : les dégâts sont surtout esthétiques, seuls les jeunes sujets peuvent en souffrir considérablement.

Dégâts de phytoptes sur feuille de poirier

Pucerons

2 établissements concernés

A l'extérieur, une attaque de pucerons verts a été observée sur quelques pousses de pommier. Ce puceron est souvent peu préjudiciable en pépinière.

Également, deux attaques du puceron lanigère, *Eriosoma lanigerum*, ont été constatées sur un carré de pépinière où environ 20% des plantes sont touchées et sur une petite série dans un point de vente

Amas laineux caractéristique d'*Eriosoma lanigerum*

Ce puceron est facilement observable et identifiable. Au niveau du collet, du point de greffe et des bourrelets cicatriciels suite aux tailles de formation, un duvet blanc caractéristique est visible. En effet, les pucerons aptères sont recouverts d'une cire d'aspect laineux et filamenteux. L'augmentation du nombre d'individus dans les colonies forme des amas duveteux blancs caractéristiques. Ces pucerons secrètent une salive toxique qui provoque la formation de boursouflures, déformant les plants et ralentissant la croissance des plants.

Risque élevé

Evolution à suivre : les conditions météo plus chaudes attendues vont devenir favorables à leur développement. Surveiller l'évolution des foyers de pucerons lanigères car lors de grosses attaques, l'arbre réagit en formant des boursouflures et des tumeurs plus ou moins importantes, d'aspect chancreux préjudiciable en pépinière.

Observez également la présence et l'action de la faune auxiliaire.

Le puceron lanigère est classé Organisme Réglementé Non de Quarantaine (ORNQ) : réglement d'exécution (UE) 2019/2072 Annexe IV partie J

Insectes et acariens		
ORNQ ou symptômes causés par l'ORNQ	Végétaux destinés à la plantation (genre ou espèce)	Seuils pour les matériels de multiplication de fruits et plantes fruitières concernés
Eriosoma lanigerum Hausmann [ERISLA]	*Cydonia oblonga* Mill., *Malus* Mill., *Pyrus* L.	0 %

La mise en circulation de végétaux contaminés est interdite.

SUIVI CULTURE AGRUMES

Tableau synthétique du suivi sanitaire (1 établissement)

Ravageurs	
Acariens	
Aleurodes	
Chenilles et/ou Mineuse	Présence de larves de tordeuses dans le feuillage.
Cochenilles	Présence de cochenille à carapace du genre *Coccus* sp.sur 7,5% des plantes.
Pucerons	
Thrips	
Autre	

Tordeuse
Campus Métiers Nature
de Coutances

Coccus sp.
Campus Métiers Nature
de Coutances

Maladies	
Champignons	
Bactéries	
Virus et viroïdes	
Autre	

	Pas d'attaque		Attaques faibles		Fortes attaques

Des produits de biocontrôle existent, cf. liste actualisée des produits de biocontrôle.

AUXILIAIRES

BASE ABAA Auxiliaires

La bonne identification et connaissance des auxiliaires se révèle très utile dans le cadre de la protection intégrée. Cela permet de mieux connaitre et estimer la régulation naturelle et d'ajuster ainsi les méthodes préventives mises en œuvre, et le choix des méthodes de lutte à appliquer, qu'elles soient chimiques ou non.

Les ressources qui concernent les auxiliaires sont disséminées sur des sites déjà en lien sur EcophytoPIC *(Ephytia, Fredon, Instituts Techniques Agricoles,…)* mais il n'est pas simple pour un internaute d'accéder rapidement à une donnée ciblée.

C'est pourquoi nous avons créé une base recensant à la fois les organismes utiles (Auxiliaires), nuisibles (BioAgresseurs) ainsi que les Accidents physiologiques et climatiques : la base ABAA.

LIENS UTILES

Tester vos connaissances sur les auxiliaires à travers ce quiz :

https://ecophytopic.fr/pic/pour-aller-plus-loin/quiz-auxiliaires-des-cultures

NOTES BIODIVERSITE

Les notes nationales biodiversité

La réglementation pour la protection des insectes pollinisateurs a évolué depuis fin 2021.

Cliquer ici pour télécharger la note d'information BSV-Abeille 2022
https://draaf.normandie.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/20220330-note_abeilles_2022.pdf

Cliquer ici pour découvrir les nouvelles dispositions règlementaires pour la protection des abeilles et des insectes pollinisateurs https://agriculture.gouv.fr/nouvelles-dispositions-reglementaires-pour-la-protection-des-abeilles-et-des-insectes

« Méthodes alternatives : Des produits de biocontrôle existent »

Il existe des produits de biocontrôle autorisés pour différents usages

Retrouvez la liste actualisée régulièrement sur le site : http://www.ecophytopic.fr/

Résistance aux produits phytosanitaires :

Des outils et informations sont disponibles sur le site Internet du réseau R4P (Réseau de Réflexion et de Recherche sur la Résistance aux Pesticides) de l'INRA https://www.r4p-inra.fr/fr/home/

FOCUS DECLARATION ANNUELLE D'ACTIVITE (DAA)
A REALISER AVANT LE 30 AVRIL

PRÉFET DE LA RÉGION NORMANDIE

FREDON NORMANDIE

DECLARATION ANNUELLE D'ACTIVITE (DAA) 2025

Avant le 30 avril

Les opérateurs professionnels qui mettent en circulation des végétaux ou produits végétaux pour lesquels un passeport phytosanitaire est exigé doivent remplir une DAA (articles 65 et 66 du règlement UE/2016/2031).

Cette exigence concerne à la fois les professionnels qui délivrent eux-mêmes des passeports phytosanitaires (PP) et ceux qui revendent des végétaux soumis au PP mais sur lesquels le PP est déjà présent (exemple négociant revendant à professionnels).

Vigilance !

► La DAA est **obligatoire** pour obtenir l'autorisation à délivrer les passeports phytosanitaires (ADPP) par les services de l'Etat.

► **Une mise à jour annuelle** de l'activité est nécessaire. En l'absence de changement, la télédéclaration 2025 n'est pas à faire.

Attention :

Si des végétaux ou produits végétaux sont mis en circulation et non déclarés dans la DAA, l'autorisation à délivrer un PP n'est pas accordée pour ces végétaux.

TELEPROCEDURE

La DAA ainsi que toute modification de données administratives (siret, adresse,...) doivent être réalisées par téléprocédure. La version papier est réservée aux professionnels n'ayant pas accès au service de la télé-déclaration.

Cas 1 : **vous avez déjà un compte et vous avez réalisé la DAA par téléprocédure en 2024.**	Accéder directement à la téléprocédure. Pour plus d'informations, consultez le site Mes démarches.
Cas 2 : **vous êtes nouvellement inscrit au registre des végétaux et vous n'avez pas encore de compte.**	► Vous devez créer un compte sur le site du ministère. Si vous possédez déjà un compte, vous pouvez sauter cette étape. ► Puis, rendez-vous sur le portail des téléprocédures. Lors de votre première connexion à ce portail, il vous sera demandé d'associer votre compte à votre numéro SIRET afin d'enregistrer l'établissement pour lequel vous souhaitez effectuer votre DAA. Pour finaliser cet enregistrement, un code d'activation vous sera envoyé par voie postale sous quelques jours. ► Après avoir finalisé votre inscription avec le code d'activation, vous pouvez accéder à la téléprocédure et effectuer votre DAA.

LES NOUVEAUTES 2025

Les modifications concernent les périmètres suivants :

Retrait de certaines espèces : nom barré	Ajout de nouvelles espèces : nom en gras.	Reformulation de certains périmètres pour plus de clarté.

- **A06** : Autres espèces horticoles sensibles à *Xylella fastidiosa* : *Asparagus acutifolius, Calluna vulgaris, Catharantus roseus,* ***Chenopodium album,*** *Clematis cirrhosa, Clematis vitalba, Convolvulus cneorum, Dittrichia viscosa, Erica cinerea, Erigeron, Erodium moschatum, Erysimum hybrides, Euryops, Fallopia japonica, Gazania rigens, Hebe* (véroniques arbustives, dont *Veronica elliptica = Hebe elliptica*), *Helianthus, Heliotropium europaeum, Jacobea maritima, Lupinus, Osteospermum (= Dimorphoteca), Ratibida columnifera, Scabiosa atropurpurea, Solidago virgaurea, Streptocarpus, Vinca.*
- **B02** : ***Lavandula angustifolia, Lavandula x intermedia, Lavandula latifolia*** et ***Lavandula stoechas***
- **B03** : Autres espèces aromatiques sensibles à *Xylella fastidiosa* : *Artemisia* aromatiques, ***Clinopodium nepeta,*** *Eriocephalus africanus, Helichrysum, Laurus nobilis,* ***Mentha suaveolens,*** *Perovskia abrotanoides, Salvia mellifera, Salvia officinalis,* ~~***Salvia rosmarinus (=Rosmarinus officinalis),***~~ *Santolina chamaecyparissus, Santolina magonica, Teucrium capitatum, Thymus vulgaris, Westringia fruticosa, Westringia glabra*
- **B04** : Autres espèces de *Lavandula* que ceux citées précédemment
- **B05** : *Salvia rosmarinus* (=*Rosmarinus officinalis*)
- **E20** : *Acacia, Acer, Alnus rhombifolia, Anthyllis barba-jovis, Anthyllis hermanniae, Arbutus unedo, Artemisia ornementales, Baccharis halimifolia, Berberis thunbergii, Calicotome, Callistemon citrinus, Calocephalus brownii, Carya, Celtis occidentalis, Cercis, Chionanthus, Cistus, Coprosma repens,* ***Cornus sanguinea,*** *Coronilla, Cytisus, Dodonaea viscosa, Elaeagnus angustifolia, Elaeagnus x submacrophylla, Eremophila maculata, Genista, Ginkgo biloba, Gleditsia triacanthos, Grevillea juniperina,* ***Grevillea rosmarinifolia,*** *Hypericum androsaemum, Hypericum perforatum, Ilex aquifolium, Koelreuteria bipinnata, Lagerstroemia, Liquidambar styraciflua, Lonicera, Medicago arborea, Metrosideros, Morus, Myoporum insulare, Myoporum laetum, Myrtus communis, Phillyrea, Phlomis fruticosa, Psidium* (autres que *P. guajava*), *Retama monosperma, Rhamnus* (dont *R. frangula = Frangula alnus*), *Robinia pseudoacacia, Sambucus* (sureaux), *Sapindus saponaria, Spartium, Syringa vulgaris, Ulex, Vitex agnus-castus.*
- **I05** : Bois ou écorces de *Fraxinus* (frênes) et ***Chionanthus virginicus*** (arbre de neige) ~~***Ulmus* (ormes)**~~

POINTS DE VIGILANCE

Plusieurs grands « types de marchandises » :

Les espèces végétales sont classées en plusieurs grands « types de marchandises » allant de A à K.
Si vous êtes concerné par un végétal situé dans un type de marchandises que vous ne voyez pas dans votre télédéclaration, vous devez ajouter un type de marchandises (1) puis le choisir dans le menu déroulant (2). Ensuite, dans le type de marchandises que vous avez ajouté, vous devez « ajouter un végétal » (3) et choisir le végétal dans le menu déroulant (4).

N'oubliez pas de renseigner certaines lignes :

0 - Informations générales sur les végétaux destinés à la plantation mis en circulation - tous types de marchandises confondus (A à H)	
0-01	Végétaux **cultivés en pleine terre** (toutes espèces)
0-02	Végétaux mis en circulation **avec milieu de culture** (toutes espèces, sauf plantes aquatiques et cultures tissulaires in vitro)

0-01 et 0-02 :
Déclaration de l'ensemble des végétaux.

H-98	Autres espèces herbacées de végétaux destinés à la plantation non listées ci-dessus ou dans les types de marchandises précédents
H-99	Autres espèces ligneuses de végétaux destinés à la plantation non listées ci-dessus ou dans les types de marchandises précédents

H98 et H99 :
Déclaration de tous les végétaux non listés sur les autres lignes (sauf plants potagers, à déclarer auprès de SEMAE).

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau d'établissements professionnels d'horticulture, de pépinière et de jardinerie. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, les observations ne peuvent être transposées telles quelles à tous les établissements. FREDON Normandie dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les exploitants et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès de professionnels agréés.

Observations : FREDON Normandie, ASTREDHOR SM, Campus Métiers Nature de Coutances et producteurs
Crédit photos : FREDON Normandie sauf mention particulière
Rédaction et animation : Damien LOISEL - FREDON Normandie

Directeur de la publication : David PHILIPPART

Reproduction intégrale de ce bulletin autorisée.

Reproduction partielle autorisée avec la mention «extrait du BSV HORTICULTURE ET PEPINIERE EN NORMANDIE n°3 du 24/04/2025»

Coordination et renseignements : Damien LOISEL – damien.loisel@fredon-normandie.fr